

MADAME PLEMER ANNICK
CHEMIN DU CERF
38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES

lettre avec AR

Saint Nazaire Les Eymes, le 14 novembre 2019

Mairie de Saint Nazaire les Eymes			
REÇU LE			
15 NOV. 2019			
COPIE			
VH	CB	nf	
H. Guind, com. - 29			Fait le
			14/11/2019

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
PLU DE ST NAZAIRE LES EYMES**

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je tenais à vous faire part de certains éléments :

Depuis mon installation en 1985 en tant que pharmacien et résidente du lotissement Le Val Clair sur la commune de SAINT NAZAIRE LES EYMES, je n'ai jamais rencontré le moindre problème, avec les différentes municipalités précédentes à savoir celles de Monsieur CARTIER MILLON, Monsieur BRENOT, et de Madame DUBUS.

Ces municipalités au contraire avaient le souci de respecter l'harmonie de ce village qui à l'origine est une succession de hameaux et de concerter y compris dans de véritables réunions publiques au-delà d'ateliers ponctuels.

*D'où son charme et sa qualité paysagère faisant de ST NAZAIRE une commune ne subissant pas la banalisation observée ici et là .
On a toujours été un village qualitativement différent des autres respectant à la fois le caractère rural, la vie agricole et les fermes .*

RAPPEL DU CONTEXTE ET DU RESPECT DE L'INTERET GENERAL

Par ailleurs, il se trouve aussi que, je me suis directement impliquée, des années durant , y compris en termes d'aide des jeunes pour disposer d'un logement , sans compter le transfert ensuite de la pharmacie, alors seul lieu de vie et de réelle convivialité dans ce village, et qui a permis plus tard dans les années 95-97-2000 et jusque maintenant ainsi que la boulangerie en face, de la départementale 10 90 , la fréquentation de ce mini ensemble commercial à échelle humaine de part et d'autre de la

desserte routière.

PLUSIEURS POINTS SONT A OBSERVER.

A OBSERVATIONS A CARACTERE GENERAL

1-ABSENCE DE RESPECT ET DE MAINTIEN DU CARACTERE RURAL DE QUALITE DE L'ESPRIT VILLAGE , ELEMENT CLASSE EN 1 DANS LE PADD .

*Il est rare d' être en contradiction avec son propre PADD.
C'est pourtant ce que l'on remarque dans ce PLU .*

OR

Les éléments et principes du PADD doivent être prioritairement respectés dont, à l'évidence celui en niveau 1.

2-ABSENCE DE RESPECT DE LA REGLEMENTATION , DES DIFFERENTS ARRETES DES PREFETS DE L'ISERE SUCCESSIFS ET DE FINALISATION AU PREALABLE D'UN SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE , D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

A ce propos, le PLU ne dispose pas à ce jour, comme le demande la réglementation, dans tous les départements ,d'un schéma directeur d'eau potable' un schéma directeur d'assainissement, d'un schéma directeur d'eaux pluviales.

Ceci concerne directement l'environnement et engendre des risques pour les habitants et aussi pour les communes limitrophes.

Ces compétences transférées à l' intercommunalité n'excusent pas le profond retard de la commune .

Ces préalables ne sont pas respectés et leur impact est important pour les habitants et les futures résidents .

Je regrette que le débit d'eau tel que constaté par les habitants y compris pour nous dans le secteur de notre lotissement soit si ridicule aucune pression je m'adapte. mes réclamations dans l'indifférence totale , n'ont jamais abouti.

OR

Le niveau des équipements et des travaux nombreux en retard à effectuer précède obligatoirement un projet de PLU .

Et de construction d'un nombre important de logements.

Où qu'ils se situent .

Le réseau d'eau insuffisant sans pression qu' en sera-t-il pour 80 logements , Ou bien davantage encore ?

Les travaux et leur financement doit être inscrit sur des budgets prévisionnels pluriannuels.

Est-ce transmis ?

Quelles sont les conclusions des hydrogéologues ?

3-ABSENCE DE GESTION PRIORITAIRE DES ABORDS DE LA DÉPARTEMENTALE 1090 INSECURITE GENERALISEE

Le village de SAINT NAZAIRE LES EYMES a une configuration particulière.

Le chemin du cerf me préoccupe particulièrement entre autres puisque c'est un chemin et non une vraie voie qui regroupe des commerces et services le long de la départementale 1090.

Ce chemin ne peut pas être sécurisé car il est étroit avec un virage en angle droit et une montée brutale en arrivant sur la départementale 1090.

Je tiens à mentionner qu'aucun véhicule de transport en commun n' emprunte ce chemin trop difficile d'accès ,Les cars dévient leur trajectoire sur le chemin des grandes vignes pour rejoindre SAINT ISMIER.

Je vous signale également que les camions semi-remorques qui déchargent les produits pharmaceutiques s' interdisent de faire leur déchargement devant la porte du garage immeuble le cerf c'est trop dangereux pour stabiliser leur véhicule.

Les routes qui permettent de rentrer dans SAINT NAZAIRE LES EYMES ne sont pas nombreuses et ne sont que des chemins pour la plupart dangereux .

4 -ABSENCE DE GESTION DU VIEILLISSEMENT ET HANDICAP

La population vieillit, je le constate tous les jours ,de par les ordonnances .

Je pense aussi à Monsieur Debove Laurent qui a fait construire une maison de plain-pied adaptée à son handicap Après un handicap moteur survenu tardivement dans sa vie vous lui imposez un nouvel handicap cette fois visuel en lui construisant un immeuble devant sa maison.

B SUR LE PLAN PARTICULIER DU LOTISSEMENT JOUXTE PAR 2 OAP

*Ce site est actuellement un terrain agricole exploité .
L'urbaniser correspondrait à une certaine opposition avec les dispositions des SCOT et PLU en général .*

-Demande d'information et de concertation .

Aucune concertation avec les riverains immédiats .

Il faut tenir compte de l'avis des habitants concernés, qui votent aussi et paient leurs impôts .

A un moment où l'on parle tant de démocratie participative, ce manque d'écoute pose problème à tous.

La structure scolaire mal adaptée pour 80 logements qui demandera des frais supplémentaires plus que conséquents de réorganisation.

Comment cela a-t-il été prévu financièrement ou inscrit dans les budgets prévisionnels et comment cela a-t-il été anticipé ?

Dans le projet « LES RIVOULETS », en conclusion nous vous demandons :

-les hauteurs maximales des immeubles ne doivent pas dépasser 7 mètres aux abords extérieurs et 10 m au cœur des projets collectifs ,

-la distance minimale entre les constructions et les limites de clôtures du lotissement doit être de 15 mètres,

-des parkings paysagers et végétalisés (arbres) doivent être prévus afin de ne pas augmenter l'imperméabilisation des sols et le réchauffement climatique,

-une haie végétale haute et persistante doit être réalisée aux frais du promoteur tout le long, coté lotissement protection de la faune dont les oiseaux des propriétés du lotissement « LE VAL CLAIR »

C QUELQUES AUTRES PROPOSITIONS EN GENERAL

S' il faut apporter des idées de constructions pour aménager ce grand terrain aujourd' hui toujours en culture ,les idées ne manquent pas

une zone de maisons de ville ou jumelées

des logements sous forme de foyers logements réservés pour notre

population vieillissante qui veut garder son autonomie et rester à SAINT NAZAIRE LES EYME

Les bords de nationale ou départementale ou encore des terrains en sortie ou entrée de village peuvent accepter une urbanisation qui ne dépareille en aucun cas le village.

Une meilleure gestion du parc des Ecoutoux , gouffre financier , excentré loin de tout et de la plupart des habitants .

Nous vous demandons de revoir totalement ce PLU incomplet de fait et non finalisé et d'écouter tous les habitants.

Je me joins donc à la liste des riverains mécontents et espère que vous ne manquerez pas de nous écouter .

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de toute ma considération .

Annick PLEMER

